

Monsieur GABELIER
Président du Conseil Syndical
Copropriété Vert Bocage 2
SALON DE PCE

Salon de Pce, le 28 août 2009

Objet: Réduction personnel copropriété

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Syndical.

Je me permets de vous adresser cette lettre afin de vous faire part de mon inquiétude quand à la réduction de personnel d'entretien et de gardiennage de notre résidence.

En effet jusqu'à fin 2008, et sauf erreur de ma part, nous avons 2 personnes à **plein temps** pour effectuer l'ensemble des travaux quotidiens de jardinage, d'entretien et de gardiennage de la copropriété.

Il semble que depuis le départ de Monsieur LAMAMY, Monsieur Aziz BENNOUIA soit seul en charge de l'ensemble des tâches, qui nécessitaient, depuis peu encore, l'emploi de 2 salariés à plein temps.

Par simple déduction mathématique et sans aucunement mettre en doute les compétences et les motivations de Mr BENNOUIA, je me demande comment est-il possible d'effectuer le même volume de travail, avec une réduction d'heures aussi remarquable ?

Voyez-vous, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Syndical, J'habite dans la résidence depuis 1995 et j'avoue me sentir particulièrement bien dans ce "Vert Bocage".

Le cadre est agréable, le voisinage est assez facile à vivre, dans l'ensemble, et la gestion de la copropriété, assurée par des bénévoles, rappelons-le, semble apporter satisfaction au plus grand nombre.

Et lorsque que quelque chose ne convient pas, il est, je crois, toujours possible de s'exprimer, avec respect et égard envers les personnes en charge de recueillir les doléances des copropriétaires mécontents.

Ce je ne manque pas de faire lorsque cela me paraît nécessaire...

Il ne s'agit donc pas pour moi de chercher à contredire, sans fondement, une décision du Conseil Syndical, mais plutôt de chercher à comprendre pourquoi ce qui était nécessaire hier ne pourrait plus l'être aujourd'hui...

Pendant des années, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Syndical, ma femme et moi, comme d'autres, avons eu le plaisir de voir, dans notre belle résidence, un gardien d'immeuble qualifié nettoyer les voiries, les caniveaux, entretenir les entrées et les cages d'escaliers, réparer les systèmes d'arrosage défectueux, réprimander les mauvais stationnement dans la résidence et les conducteurs un peu trop pressés, les jeux de ballon un peu trop rude, ou tout simplement rappeler les règles à quelques colporteurs qui, malgré les interdictions, se livraient à un porte à porte, pas toujours du goût de certains.

Accompagner les ramoneurs et autre techniciens accrédités, dans les appartements, afin de faciliter leur travail et rassurer les résidents, veiller à ce que chaque nouvel arrivant prenne connaissance du règlement de la copropriété,...

J'ai eu aussi l'occasion de constater que lorsque des ouvriers travaillaient sur les toits, les façades ou dans les jardins, ce même gardien s'assurait du bon déroulement des travaux et de la sécurité des passants.

La liste est probablement incomplète et je m'en excuse par avance auprès de Mr LAMAMY.

Pour terminer, j'ajouterais que lorsque l'un des 2 employés étaient en maladie ou absent, l'autre le remplaçait *.(récemment, l'ouvrier d'entretien s'est blessé et de son aveu, il a préféré ne pas s'arrêter car personne n'était là pour effectuer son travail. On peut l'en remercier...)*

En pratique, la nécessité de conserver un gardien dans notre résidence, même à mi-temps, en plus de l'agent d'entretien qui s'occupe des poubelles et du jardinage, peut paraître évidente, en admettant, bien sûr, que nous soyons d'accord **sur la nature et l'importance des tâches qui incombent au gardien**.

Reste à aborder l'aspect financier. "Un salarié de plus, c'est davantage de charge pour les copropriétaires" vous diront certains.

« Tout est trop cher quand on n'en a pas besoin. » (James Joyce).

Je crois que cette phrase résume tout...

Par principe et par déformation professionnelle, probablement, j'ajouterai que l'idée de voir la copropriété maintenir un poste de travail, même à mi-temps, ne m'est pas désagréable. Un boulot qui pourrait peut-être profiter à un chômeur ou à un retraité en difficulté, par exemple ?

Quoiqu'il en soit, je souhaite sincèrement que mon courrier vous incite à la réflexion et que vous puissiez envisager un compromis.

Merci d'avoir pris le temps de me lire.

Recevez, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Syndical, mes plus sincères salutations.

Marcel ESPOSITO